



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°19/2009

Le Directeur

Objet : Suppléance durant l'absence de Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du Centre Hospitalier Henri Ey, du 27 décembre au 3 janvier 2020 inclus

Article 1

Durant l'absence de Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du Centre Hospitalier Henri Ey, du 27 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclus, la suppléance de la direction générale est assurée par Madame Tourya BENTALHA, Directrice adjointe chargée de la direction des finances et des achats, à l'effet de signer dans la limite des attributions du Directeur du Centre Hospitalier Henri Ey tous actes relevant de la compétence de ce dernier.

Tourya BENTALHA

Article 2

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 3

Le délégataire a l'obligation d'en tenir informé le Directeur dans les meilleurs délais.

Fait à Bonneval
Le 18 décembre 2019



Philippe VILLENEUVE

Directeur

Destinataires :

- Préfecture (Registre des actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Madame BENTALHA, DAF
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction